



PRINTEMPS / SPRING 2015

Municipalité du Canton de Melbourne
1257, Route 243, Melbourne (Québec) J0B 2B0
Tél: 819-826-3555 Fax : 819-826-3981
melcan@qc.aibn.com / www.melbournecanton.ca



ÉLECTION PARTIELLE MUNICIPALE / MUNICIPAL BY-ELECTION



Comme plusieurs d'entre vous le savent, une élection partielle s'est tenue dans notre Municipalité le 19 avril dernier. Madame Lois Miller a majoritairement gagné. Madame Miller devient donc la nouvelle conseillère au siège #1 du Conseil municipal.

La Municipalité du Canton de Melbourne félicite Madame Miller et lui souhaite un merveilleux mandat mais surtout beaucoup de bons moments au sein des dirigeants de notre Municipalité. Bienvenue Madame Miller !

As many of you know, a by-election was recently held in our Municipality on April 19th. Mrs. Lois Miller became the new councillor in seat # 1 with a majority win. We welcome Lois to our team and wish her a wonderful mandate, but above all success in her role as councillor of our municipality. Congratulations Lois !

INFORMATIONS MUNICIPALES / MUNICIPAL INFORMATION



TAXES : N'oubliez pas que le 2^{ième} versement des taxes municipales était dû le 1^{er} mai dernier, afin d'éviter intérêts et pénalités, voyez-y rapidement.

Don't forget the 2nd tax instalment was due on May 1st, to avoid interest and penalties, please respect these terms.

RÉUNIONS du CONSEIL : Voici les dates des prochaines réunions régulières du Conseil municipal, à la salle communautaire, 19 h 30 les lundis 4 mai, 1^{er} juin, 6 juillet et 3 août. / *The next council meetings are Mondays, May 4th, June 1st, July 6th and August 3rd.*

HORAIRE de L'INSPECTEUR MUNICIPAL : Veuillez prendre note qu'à compter du 1^{er} mai 2015, l'inspecteur municipal, Monsieur Ayachi, sera à notre bureau les mercredis et jeudis et ce, selon les heures normales du bureau, entre 9 h et 12 h et 13 h et 16 h.

Beginning May 1st, Mr. Ayachi, the municipal inspector, will be in our office on Wednesdays and Thursdays during regular office hours.

BUREAU FERMÉ : Pour les congés fériés du 18 mai, 24 juin et 1^{er} juillet, le bureau sera fermé. / *The office will be closed on May 18th, June 24th and July 1st.*

DATES À RETENIR pour 2015 / REMINDERS 2015



- ✓ **Ecocentre:** Du 29 avril au 28 novembre / *From April 29th to November 28th.*
- ✓ **Gros rebuts** Jeudi, le 7 mai / *Thursday, May 7th.*
- ✓ **Marché Champêtre:** **Pré-saison,** Les samedis 16, 23 et 30 mai entre 10 h et 13 h / *Saturdays, May 16th, 23rd and 30th from 10 a.m. to 1 p.m.*
Saison régulière : Tous les samedis du 6 juin au 10 octobre, entre 9 h et 15 h / *Saturdays, from June 6th to October 10th from 9 a.m. to 3 p.m.*
- ✓ **Journée de l'arbre:** Samedi, le 16 mai, entre 9 h et 11 h 30 / *Saturday, May 16th from 9 a.m. to 11:30 a.m.*
★ Compost disponible sur place / *Free compost.* ★
- ✓ **Collectes des RDD:** Samedi, le 23 mai, entre 9 h et 15 h / *Saturday, May 23rd from 9 a.m. to 3 p.m.*
- ✓ **Fête de la famille:** Dimanche, le 31 mai entre 13 h et 16 h / *Sunday, May 30th from 1 p.m. to 4 p.m.*
- ✓ **Formation compost:** Samedi, le 6 juin à 10 h / *Composting information session, Saturday, June 6th at 10 a.m.*
- ✓ **La Société historique de Richmond: «Ice Cream Social»**
Dimanche, le 21 juin de 13 h à 16 h / *Sunday, June 21st from 1 p.m. to 4 p.m.*

★ Prenez note qu'à la demi-journée de l'arbre, cette année, la Municipalité du Canton de Melbourne offrira gratuitement du compost. Cependant, il vous faudra apporter contenant/bac/sceau ou tout autre équipement pour le transporter. La Municipalité n'en fournira pas. **N'oubliez pas !!!!** ★

★ *During the half-day tree distribution the municipality will offer free compost. You will need to bring your own container to transport the compost, the Municipality will not provide one. Don't forget!!!* ★



BESOIN DE BÉNÉVOLES / NEED VOLUNTEERS



Nous sommes à la recherche de bénévoles. Seriez-vous intéressés? Auriez-vous quelques moments à donner ?

Si oui, nous recherchons des bénévoles lors de situations d'urgence. Toute personne bénévole recevra une formation et fera équipe, selon leurs aspirations ou qualifications, dans l'un ou l'autre des comités déjà bien définis.

Nous recherchons aussi des bénévoles pour différentes autres activités.

Dites nous ce qui vous inspire ! Téléphonnez-nous au 819-826-3555.

We are looking for volunteers. Would you be interested? Do you have any time to give?

If so, we are looking for volunteers during emergency situations. All volunteers will receive a training and will be placed according to their aspirations and skills on one committee or another. We may also need volunteers for other activities.

Tell us what inspires you! Call us at 819-826-3555, and we will add your name to our list of people wishing to be involved in their community.

PERIODE DE DÉGEL 30 mars au 29 mai // Thaw period March 30th to May 29th

Cette année la municipalité tient à rappeler aux utilisateurs de véhicules lourds, incluant ceux des agriculteurs, que les limites autorisées de charge sont réduites afin de tenir compte de la capacité portante plus faible du réseau routier. Ceci permettra de préserver le réseau routier et le rendre plus sécuritaire pour l'ensemble des usagers de la route. Prenez note que les dates de début et de fin peuvent être devancées ou retardées. Pour plus d'informations consultez le site M.T.Q. suivant :



www.mtq.gouv.qc.ca/page/portal/entreprises/camionage/charges_dimensions/periode-de-degel

The municipality wishes to remind users of heavy vehicles, including those of farmers, the allowable load limits are reduced to reflect the lower carrying capacity of the road network in the spring. This will preserve the roads and make it safer for all road users. Keep in mind that the beginning and end dates may be advanced or delayed.

COLLECTE DE PLASTIQUE AGRICOLE / FARM PLASTIC PICK-UP



Nous aimerions vous rappeler que seulement le plastique de balles de foin est ramassé. Celui-ci doit être **exempt** de tout contaminant (terre, fumier, ficelle, débris, sac, roche, etc....). **Seulement 3%** de saleté est toléré.

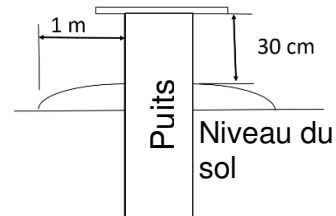
Only the plastic from bales of hay are accepted. It must be exempt of any contaminates (dirt, manure, strings, scrap, etc...). As a maximum of 3 % of dirt is tolerated.

SI VOUS ÊTES ALIMENTÉS EN EAU POTABLE PAR UN PUIS? LISEZ CECI! / IF YOU HAVE A WELL, YOU MUST READ THIS!

Le règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection remplace maintenant le règlement sur le captage des eaux souterraines. L'essence même de ce règlement demeure cependant inchangée, c'est-à-dire de prévenir la contamination d'une ressource importante au Québec : l'eau. Certaines dispositions viendront cependant modifier les normes concernant les puits privés. / *The regulation on removal and protection of water replaces the old regulation: abstraction of groundwater. The essence of this regulation, however, remains the same, which is to prevent the contamination of an important resource: water! However, some clauses will change the standards for private wells.*

Maintenant, le puits doit être accessible et visible. S'il est enterré, il faut le déterrer!
Wells must now be accessible and visible. If it is buried it must be dug up!

- Le tubage de chaque puits doit excéder d'au moins trente (30) centimètres le sol et être accessible aux fins d'inspection. / *Each well casing must exceed ground level by at least thirty (30) centimeters and be accessible for inspection purposes.*
- Le sol doit être aménagé pour éviter l'accumulation d'eau stagnante sur 1 mètre autour du puits. / *The soil must be arranged to prevent accumulation of stagnant water of 1 meter around the well.*



TOUS les puits doivent se conformer à cette nouvelle exigence, sans exception! / ALL wells must comply with this new requirement, without exception!

Profitez de la saison estivale pour apporter vos modifications. Pour de plus amples informations au niveau de votre puits ou système de géothermie, nous vous invitons à contacter votre municipalité. / *Take advantage of the summer season to make these changes. For more information, please contact your municipality.* (extrait du « Facteur Vert » par Maxime Turcotte Urbaniste)

DÉMÉNAGEMENT ET LES BACS BLEUS / MOVING AND BLUE RECYCLE BINS

Que faire avec les bacs bleus de récupération sur roues lors de déménagement? **Ils doivent rester!** Ces bacs appartiennent à la Municipalité du Canton de Melbourne. Ils sont associés à une adresse civique particulière et sont numérotés. Vu que la municipalité ne remet gratuitement qu'**UN SEUL** bac par résidence, le nouveau propriétaire devra s'assurer de la présence de ce bac, sinon il devra s'en procurer un autre, et ce, à ses frais.



*What should you do with the blue recycling bins when moving? **They must stay!** These bins belong to the Township of Melbourne. They are associated with a particular street address and are numbered. The municipality gives **ONE FREE** bin per residence, the new owner must ensure its presence, otherwise they will have to get another one at their own expense.*

